

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES  
N° 96.00.354.001.0 DU 8 AOUT 1996

**Compteurs de volume de gaz  
à turbine MAGNOL  
modèles MAG de désignations G 160,  
G 250, G 400 et G 650**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

**FABRICANT**

COMPTEURS MAGNOL SA, 3, rue des Aéroliers, ZI des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

**OBJET**

Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 86.0.01.354.6.0 du 12 juin 1986 (1) relatif aux compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèles MAG de désignations G 160, G 250, G 400 et G 650 modifié par le certificat n° 93.00.354.001.0 du 22 mars 1993 (2) relatif au compteur de volume de gaz à turbine MAGNOL modèles MAG de désignation G 250.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 96  
354.001

**VALIDITE**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1986, page 501.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 428.